

1er Festival Francophone du Court Métrage

Les 7 de Cristal

OBJET :

Le Festival LES 7 DE CRISTAL a pour but de mettre en valeur et de promouvoir les courts métrages de fiction n'excédant pas une durée de 20 minutes. Cette manifestation, organisée à Bitche, propose au public lorrain de rencontrer la création filmique contemporaine à travers quatre programmes en compétition et deux autres hors compétition.

ORGANISATION :

Le Festival LES 7 DE CRISTAL est organisé par TV CRISTAL.

DATES ET LIEU DE LA COMPETITION :

La première édition du Festival LES 7 DE CRISTAL aura lieu à l'espace René Cassin de Bitche les 10 et 11 février 2007.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Participation : Le festival est ouvert à tous les cinéastes et vidéastes francophones. Les films d'une durée ne devant pas dépasser 20 minutes et achevés après le 1^{er} janvier 2004 seront soumis à notre comité de sélection pour participer à la compétition LES 7 DE CRISTAL des 10 et 11 février 2007, sous réserve de l'acceptation des termes du présent règlement par les ayants droit. Le nombre de films présentés dépendra de la durée des films sélectionnés. Si l'état de la copie est jugé insuffisant, le film pourra être retiré de la compétition. Les supports de diffusion d'origine acceptés sont : miniDV, DV, DVCAM, Beta SP.

Chaque réalisateur pourra proposer jusqu'à 3 courts métrages.

L'inscription accompagnée d'une cassette VHS ou d'un DVD du film devra nous parvenir avant le 15 Décembre 2006 à l'adresse suivante :

TV CRISTAL, Festival LES 7 DE CRISTAL, 77 a rue des Tilleuls, 57230 BITCHE.

Toute cassette ou DVD reçue après le 15 Décembre 2006 sera retirée de la compétition.

2 photos du film et du réalisateur devront être envoyées par mail à les7decrystal@yahoo.fr avec autorisation d'utilisation pour le catalogue et la promotion du festival.

Les cassettes vidéo devront être envoyées par la poste en expédition simple (pour l'envoi, préciser : valeur non commerciale). Tout colis réceptionné en port dû sera refusé.

Le comité de sélection finale visionnera les films à partir de copies vidéo VHS ou DVD. Les cassettes ou DVD devront porter les mentions suivantes : titre et durée du film, format et standard, nom et

adresse du participant. Les candidats peuvent également joindre des photos du film. Les réalisateurs et producteurs inscrits sont informés du résultat de la présélection.

Les vidéos seront bloquées à Bitche jusqu'à la fin du Festival.

L'avis de sélection finale sera communiqué le 8 janvier 2007.

Une liste des films sélectionnés sera disponible sur le site du festival (www.les7decristal.com) à partir du 10 janvier 2007.

Le Festival prend à sa charge l'hébergement en chambre double le samedi soir et le petit déjeuner du dimanche matin du réalisateur en compétition. L'hébergement se faisant en chambre double, le réalisateur pourra être accompagné d'une personne de son choix.

Les copies des films sélectionnés (en format miniDV, DV, DVCAM ou Beta SP) destinées à la projection, devront être déposés avant le 20 Janvier 2007 à l'adresse suivante : TV CRISTAL, Festival LES 7 DE CRISTAL, 77A rue des tilleuls, 57230 Bitche

Toutes les cassettes reçues après le 20 janvier 2007 seront retirées de la compétition, le cachet de la poste faisant foi.

La cassette devra être constituée d'une plage de 30 secondes de barres couleur suivie d'une plage de noir de 10 secondes puis du film. Seules les copies en parfait état seront acceptées. Les films devant faire l'objet de précautions particulières de projection devront être mentionnés par leurs représentants lors de leurs inscriptions ainsi que lors de l'envoi des copies.

Le palmarès sera rendu au cours de l'après-midi du 11 février 2007, le film gagnant sera rediffusé après la remise des prix.

Les meilleures réalisations seront récompensées par de nombreux prix honorifiques ainsi que des lots en cristal.

Le réalisateur est invité à être présent au moment du passage du film où un mini débat a lieu avec le public.

Les réalisateurs non présents lors de la remise des prix pourront retirer leur prix à TV Cristal, 77A rue des tilleuls, 57230 BITCHE avant le 01/01/08. Après cette date, les prix deviennent propriété de la télévision.

Les cassettes vidéo et autres documents relatifs aux films non sélectionnés ne seront pas renvoyés et pourront être récupérés à la fin du Festival sur place. Les organisateurs du Festival déclinent toute responsabilité en cas de perte. Le Festival souhaite conserver les cassettes vidéo et photos concernant les films sélectionnés, sauf demande contraire.

Frais de transport des copies : l'expédition est à la charge du réalisateur.

Les frais d'assurance des films ne seront pris en charge par le Festival que pendant la période allant de la livraison des films par les transporteurs jusqu'à la reprise de ces mêmes films par les participants.

En cas de sinistre pouvant affecter le film, la responsabilité du Festival ne sera engagée que pour le remboursement des frais de tirage d'une copie neuve calculés sur la base des prix nets suivant les tarifs des différents pays.

Les organisateurs se réservent le droit de différer, de suspendre, d'annuler à tout moment ce festival ou de modifier le présent règlement.

Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des films pour diffusion à but promotionnel dans les publications du Festival, sur le site Internet, dans la presse et TV Cristal.